



DOSSIER D'INSCRIPTION

DE JEPS Entraîneur sportif
Mention « Sports équestres »



photo à
coller ici

ECOLE NATIONALE d'EQUITATION
Le Cadre Noir de Saumur



IDENTITE DU CANDIDAT(E)

NOM: _____ **Prénoms:** _____

Si mariée, Nom de jeune fille : _____

Date et lieu de naissance : à N° département : __

Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : Portable :

E-mail: N° INE du candidat :

N° de licence FFE :

Situation Familiale (cocher) :

Célibataire Marié (e) Vie maritale / Pacsé(e) Divorcé(e)/séparé(e)/Veuf(ve)

Nbre d'enfants __

N° d'assuré Social :

Sous le régime général agricole autre :

Avez-vous une reconnaissance de travailleur handicapé ? oui non (vous pouvez bénéficier d'un aménagement)

VOTRE SITUATION

Situation actuelle (cochez une ou plusieurs cases):

Etudiant, en classe de (ou sortant de) : _____

Salarié (e) : indiquer votre emploi: _____

CDI CDD durée : en apprentissage Interim

Nom de l'entreprise

adresse :

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi n° Identifiant :

depuis quelle date :

Autre situation (à préciser): _____

DIPLOMES

OBLIGATOIRE

- PSC1 ou SST ou AFPS obtenu (lieu et date) : _____
- BAP obtenu (lieu et date) : _____
- CQP ASA obtenu (lieu et date) : _____
- BAPAAT obtenu (lieu et date) : _____
- BPJEPS obtenu (lieu et date) : _____
- BEES 1er degré obtenu (lieu et date) : _____
- BFE 1 obtenu (lieu et date) : _____
- BFE 2 obtenu (lieu et date) : _____
- PERMIS DE CONDUIRE V.L obtenu en : _____
- PERMIS POIDS LOURD obtenu en : _____

 **IMPERATIF** : fournir les photocopies des diplômes possédés

VOTRE PRATIQUE SPORTIVE EQUESTRE en CSO : (entourer la ou les réponses)

Vos 5 meilleurs classements :

- Niveau de compétition : _____ Clt :date :
- Niveau de compétition : _____ Clt :date :
- Niveau de compétition : _____ Clt :date :
- Niveau de compétition : _____ Clt :date :
- Niveau de compétition : _____ Clt :date :

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Cout de la formation hors apprentissage : 10100 € pour 706 h

A cocher impérativement selon votre situation

Je suis salarié(e) en contrat d'apprentissage :

Nom Employeur et adresse :

Je suis en recherche d'un maître d'apprentissage

La formation sera à votre charge ou celle de vos parents

J'ai déposé une demande d'aide pour le financement de la formation ?

oui non Auprès de quel organisme ? CPF OPCO Pole emploi
 Région Autre :

Réponse de l'organisme : acceptée refusée en attente de réponse

Joindre le devis avec accord dès réception

Les recherches de financement ou d'employeur doivent impérativement commencer dès le retrait de ce dossier de candidature.

Coût annexe : Hébergement possible : Nuit petit déjeuner : 10.00 € - Repas : 8.00 €

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- CV avec photo
- Lettre de motivation** : Grande importance du projet professionnel et de la motivation du candidat. Pourquoi envisagez-vous le monitorat ? Pourquoi à St-Flour ? Précisez votre projet professionnel, vos attentes de la formation...
- Photocopies de vos diplômes sportifs (BEES, BPJEPS...) donnant des équivalences à certaines UC
- Photocopies de vos diplômes scolaires
- 1 photocopie recto-verso de votre carte d'identité en cours de validité.
- Photocopie de réussite aux TEP. (si validées dans un autre centre de formation ou une autre région)

En cas de dispense du test technique et/ou pédagogique des exigences préalables à l'entrée en formation :

- La photocopie de l'attestation de niveau de pratique délivrée par le directeur technique national de l'équitation OU/ET
- La photocopie de l'attestation d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau dans la discipline OU/ET
- La photocopie de votre Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du 1er degré option « activités équestres » ou « équitation » OU de votre Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialités « activités équestres » mention « équitation »

Pour l'inscription au TEP :

- 1- **présenter un certificat médical** de non-contre-indication à la pratique des sports équestres datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- 2- **justifier de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »** ou de l'une des attestations de formation aux premiers secours mentionnée à l'article A. 212-52-1 du code du sport ; (AFPS, PSC1 ou SST)

**Merci de nous adresser le dossier avec les pièces demandées à :
Maison Familiale Rurale 10 route de MASSALES 15100 SAINT FLOUR**

PROCEDURE D'INSCRIPTION

*Cette procédure en **plusieurs étapes**, nous permet **de garantir un maximum de chances de réussite**. Elle repose avant tout sur la **motivation du candidat qui doit être réelle et durable**.*

ENTRETIEN TELEPHONIQUE

↳ *Si vous avez les pré-requis*



ENVOI DU PRESENT DOSSIER DE CANDIDATURE et

Vous serez convoqué aux :

TESTS d'EQUITATION DES « EXIGENCES PREALABLES d'ENTREE en FORMATION DEJEPS »
SOUS LA RESPONSABILITE DE LA DRJSCS
(certains candidats en sont dispensés ou les ont déjà validées)

↳ *Si la DRJSCS valide ces tests*

↳ *Si votre dossier est retenu par la MFR*



TESTS d'ENTREE à la MFR : tests à cheval, entretiens oraux, tests écrits.

↳ *Si vous êtes retenu par la MFR*



POSITIONNEMENT pour individualiser votre parcours et envisager des allègements : le PIF



ENTREE en FORMATION

Annexe 1 - Aide au Financement de la formation BP JEPS

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches de recherche de financement dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

Apprenti :

Un contrat d'apprentissage et une convention de formation seront établis. La formation est totalement prise en charge par l'OPCO, seule l'hébergement sera à payer. Aucune démarche à effectuer au préalable.

Demandeur d'emploi :

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, **il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi** et de demander à rencontrer un conseiller. Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- **Le CPF** : les demandeurs d'emplois peuvent mobiliser les crédits capitalisés pour financer une formation professionnelle. En plus de formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF), les demandeurs d'emploi ont accès à des formations financées par la région, pôle emploi ou encore l'Agefiph.

- **Les aides Pôle emploi :**

- o Action de formation collective
- o Aide individuelle à la formation (AIF)

- **Les autres acteurs locaux :**

- o Missions locales pour les jeunes de moins de 26 ans
- o Les conseils régionaux : chaque région à son propre programme qui varie d'une région à une autre. Il convient aux demandeurs d'emploi de se renseigner auprès de son conseil régional.

- **Le contrat d'apprentissage** pour les jeunes de 16 à 29 ans : Vous devez trouver un employeur.

- **Le contrat de professionnalisation (+ de 26 ans)** : Vous devez trouver un employeur

Ces contrats ont pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification reconnue. Et la formation est prise en charge par l'OPCO de l'employeur.

Salarié :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- **Le CPF** (à l'initiative du salarié) : *tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse des dépôts et consignation. Pour des formations éligibles au CPF.*

- **Le CPF de transition** (à l'initiative du salarié) : *permettre à tout salarié de changer de profession. Pour des formations éligibles au CPF.*

- **Le dispositif ProA** : *permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié.*

- **L'accompagnement à l'effort de formation** : *pour les entreprises de moins de 50 salariés.*

Dirigeant et Travailleur indépendant :

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle, à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation. Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA). Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

Personne en situation de handicap :


Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :




- 1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

Annexe 2 - Procédure d'entrée en formation DE JEPS

1-Prenez contact avec la MFR Vous pouvez bénéficier d'équivalences pour l'entrée en formation ou pour certaines UC. Vous les trouverez dans le tableau ci-joint.



EQUIVALENCES DEJEPS CSO								
	TEP		EPMSP	UC1	UC2	UC3		UC4
	TECH	PEDAGO				CS INITIATION	CS OPTIMISATION	
BPJEPS ou BEES1		×	×			×		
BEES ou BPJEPS + 5 classements en compétitions de niveau Amateur 2 grand prix au minimum	×	×	×			×		
BEES ou BPJEPS + 5 classements dans le 1 ^{er} quart en Amateur 1 <u>Grd</u> prix ou Pro 3	×	×	×			×		×
BFE2 + BPJEPS		×	×	×		×	×	
le cavalier justifiant de 5 classements dans le 1 ^{er} quart en compétitions de niveau Amateur 1 grand prix au minimum	×							
le cavalier justifiant de 5 classements dans le 1 ^{er} quart en compétitions de niveau Amateur Elite <u>Grd</u> Prix minimum	×							×
AAE		×	×					
Degré 3	×							
Degré 4	×							×
CQP ASA ou ORE		×	×					
CQP EAE		×	×			×		

TEP : tests d'entrée en formation

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont les suivantes :

-1- présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des sports équestres datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

-2- justifier de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou de l'une des attestations de formation aux premiers secours mentionnée à l'article A. 212-52-1 du code du sport ;

-3- satisfaire aux tests techniques et au test pédagogique suivants :

A. - Tests techniques

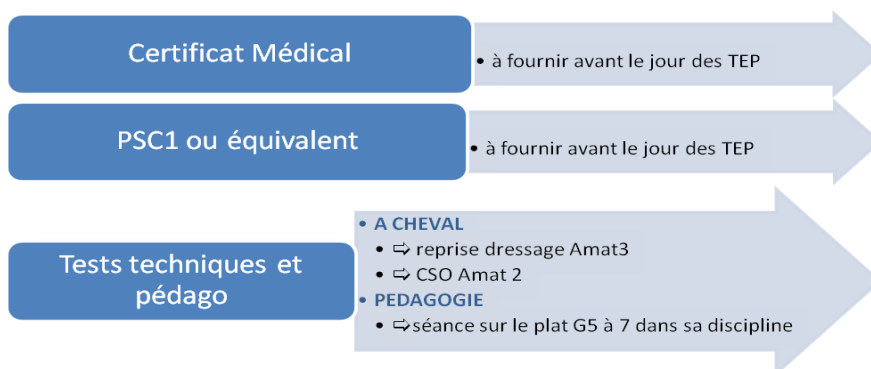
Le candidat réalise les 2 tests suivants dans un ordre indifférent :

Test A1 : Test technique de dressage de niveau « Amateur 3 grand prix » ;

Test A2 : Test technique de CSO de niveau « Amateur 2 » (1 m 05 à 1 m 10).

B. - Test pédagogique

Le candidat réalise un test pédagogique consistant en la conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat d'une durée de vingt minutes dans la discipline de son choix figurant ci-dessous, pour trois cavaliers de niveau galop 5 ou plus, suivi d'un entretien d'une durée de dix minutes au maximum.



2- Demander l'attestation FFE

Pour vérifier si vous avez des équivalences pour l'entrée en formation qui sont obtenues en ayant des classements en compétition niveau amateur minimum.

Accéder à la demande : https://ffecompet.ffe.com/attestation_performances

3- Si vous n'avez pas d'équivalences, vous devez obtenir les Tests d'exigences préalables à l'entrée en DEJEPS. La MFR organise ces tests. (Consultable sur notre site internet)

4- Envoyer le dossier de candidature et inscription aux TEP pour les personnes non dispensées.

La MFR organise les TEP pour le Ministère des Sports.

Vous pouvez les passer avec votre cheval personnel en CSO ou la MFR peut louer des chevaux de dressage si besoin. L'épreuve de pédagogie doit se préparer, nous vous conseillons de prendre contact avec une personne pouvant vous accompagner.